RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00891
Numéro SIREN : 602 950 206
Nom ou dénomination : ABBOTT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2015 sous le numéro de dépôt 1452

DB EG 31 12 14

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 28 JAN. 2015
SOUS LE N° 1452

ABBOTT FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 16.485.203 Euros
Siège social : Bâtiment Florence, 3 Place Gustave Eiffel, BP 60213,
94518 Rungis Cédex
602 950 206 RCS CRETEIL

878891

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2014

Procès-Verbal

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
Le 31 décembre

La société ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social 26 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBOTT FRANCE (ci-après la « Société »), et représentée par Madame Anita Bakker,

Ayant constaté que les sociétés Ernst & Young et Proxima, Commissaires aux comptes titulaires, et les membres du Comité d'entreprise de la société, ont été dûment informés des présentes décisions, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

- Constatation de la démission des Co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant;
- Questions diverses;
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition pendant les délais légaux, l'Associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de la société Proxima, Co-commissaire aux comptes titulaire, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Président de la Société en date du 12 décembre 2014, et décide de ne pas pouvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de la société Fi. Solutions, Co-commissaire aux comptes suppléant, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Président de la Société en date du 16 décembre 2014, et décide de ne pas pouvoir à son remplacement.

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°1452 en date du 28/01/2015

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

Anita Bakker

ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à.r.l.
Associé unique
Représentée par Madame Anita Bakker